



DÉCLARATION LIMINAIRE DU SE-UNSA CAPD DU JEUDI 27 AOÛT 2026

se-unsa.org Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Monsieur l'Inspecteur d'Académie Adjoint, Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

En préambule à cette Commission Administrative Paritaire Départementale, permettez-moi, au nom du syndicat SE-UNSA, de vous souhaiter une bonne rentrée pour cette nouvelle année scolaire, ainsi qu'à l'ensemble des services de la DSDEN et à tous les personnels de l'Éducation nationale, dont l'engagement quotidien est essentiel pour la réussite de nos élèves.

Nous tenons à associer nos pensées les plus sincères à l'ensemble de la communauté éducative du Lycée Cassin de Bayonne, si tragiquement éprouvée en cette fin de vacances.

Cette rentrée s'inscrit dans un contexte politique et budgétaire particulièrement incertain et préoccupant, alors que s'annoncent des échéances politiques décisives pour notre pays et notre École. Les arbitrages récents, les suppressions de moyens et l'enchaînement des réformes pèsent lourdement sur les conditions de travail des agents comme sur la qualité du service public d'éducation. Le SE-UNSA demeure pleinement mobilisé pour défendre une école publique ambitieuse, juste et inclusive, tout en garantissant le respect des droits des personnels.

Cette CAPD est l'occasion pour nous, représentants du personnel, de rappeler l'importance du dialogue social et de la prise en compte des droits des agents.

Notre instance se réunit en effet aujourd'hui pour examiner deux recours de collègues : le premier concerne un refus de temps partiel, le second un refus de congé de formation professionnelle.

Ces demandes sont légitimes et répondent à des besoins professionnels et personnels. Le SE-UNSA rappelle avec force que l'accès à ces droits doit s'exercer de manière équitable, transparente et rigoureusement conforme aux textes. Nous veillerons à ce que l'examen de ces dossiers débouche sur des décisions justes et objectivement motivées.

Pour terminer, nous souhaitons rappeler que le droit à la formation professionnelle et l'accès au temps partiel sont des leviers essentiels pour la qualité de vie au travail, la santé, le développement professionnel et, in fine, la qualité du service rendu aux élèves. Refuser ces droits sans motivation solide, c'est prendre le risque de fragiliser l'engagement et la motivation des équipes et altérer le sens de notre métier.

Je vous remercie de votre attention.